

A Toulouse, le 21 Février 2008

RETRAIT EXCEPTIONNEL

FO signe

Comme en 1993, sous le 1^{er} Ministre Balladur le gouvernement a légiféré sur une libération anticipée de l'épargne salariale.

Ce déblocage de la Participation placée en FCPE est subordonné à la **négociation préalable d'un accord au sein de l'entreprise.**

Une réunion de la commission économique et financière a eu lieu le jeudi 21 février 2008. **Les représentants FO ont demandé un avenant au plan d'épargne d'entreprise** afin de permettre cette libération anticipée.

La Direction a remis en séance un projet, après analyse le syndicat FO **signera ce texte.**

Cette signature permettra aux personnels qui le souhaitent :

De débloquer les sommes indisponibles **des fonds « A » & « M ».**
D'effectuer une demande entre le **29 février et le 30 juin 2008.**

Il s'agit des sommes affectées au titre de la participation **avant le 31 décembre 2007.**

Les sommes débloquées ne sont **pas soumises à l'impôt sur le revenu.**
Ce déblocage est **limité à 10.000 €** après déduction des prélèvements sociaux (CSG & CRDS) afférents aux plus-values.

Une seule demande de déblocage exceptionnel de la Participation est autorisée, celle-ci pouvant porter sur tout ou partie des sommes éligibles.

Considération FO

L'accord que vient de signer FO va permettre la libération anticipée d'une part importante de l'épargne salariale.

Le montant des sommes bloquées au mois de novembre 2007 s'élevait à 4 173 000€.

Cette libération anticipée est un volet supplémentaire de la Loi TEPA sur le pouvoir d'achat. L'année 2007 a été marquée par le battage médiatique au niveau du pouvoir d'achat. Le début de l'année 2008 en est de même.

Nous actons **positivement le principe de cette Loi**, il n'en reste pas moins que le gouvernement ne pourra pas faire grand chose de plus pour augmenter les rémunérations des salariés du secteur privé.

Ceux-ci ne pourront donc compter que sur les défenseurs de la pratique contractuelle et conventionnelle. C'est-à-dire le syndicat FO qui chez LATECOERE revendique, négocie et conclut des accords apportant **de réelles augmentations depuis plus de 30 ans.**